

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 mars 2014

Procès Verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection d'un Maire et de trois Adjoints.

Les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard BRAULT, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbal des élections et a déclaré installer mesdames et messieurs AUVRAY Nicole, DAUMAY Patrick, FRELON Charlotte, FRELON Dominique, GUTIERRES Jean-Louis, HUITEMA Claude, JACQUET Rachel, LETURGEON Elodie, LOUAULT Jérôme, LOUAULT Vincent, TURQUOIS Angel dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur GUTIERRES Jean-Louis, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence. Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme AUVRAY Nicole.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11	PRESENTS : AUVRAY Nicole, DAUMAY Patrick, FRELON Charlotte, FRELON Dominique, GUTIERRES Jean-Louis, HUITEMA Claude, JACQUET Rachel, LETURGEON Elodie, LOUAULT Vincent, TURQUOIS Angel
Nombre de conseillers présents : 10	Conseillers ayant donné pouvoir : néant
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2014.	Excusé : , LOUAULT Jérôme,
	Absents : lesquels forment le quorum des membres en exercice.

Election du Maire (Délibération n°13/2014)

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-4 et l'article L. 2122-7 dudit Code.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

- A déduire, bulletins litigieux : 0

- Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Monsieur Dominique FRELON : neuf voix (9)

Monsieur Dominique FRELON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur FRELON Dominique est également nommé Conseiller Communautaire Titulaire pour siéger à la Communauté de Communes de la Touraine du Sud.

Election du Premier Adjoint (Délibération 14/2014)

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Dominique FRELON élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

- A déduire, bulletins litigieux : 0

- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Madame AUVRAY Nicole : neuf voix (9)

Madame AUVRAY Nicole ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjointe et a été immédiatement installée.

Madame AUVRAY Nicole est également nommée conseillère communautaire adjointe pour siéger à la Communauté de Communes de la Touraine du Sud en l'absence du titulaire.

Election du Deuxième Adjoint (Délibération 15/2014)

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Second Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

- A déduire, bulletins litigieux : 0

- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Monsieur HUITEMA Claude : dix voix (10)

Monsieur HUITEMA Claude ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Election du Troisième Adjoint (Délibération 16/2014)

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du Troisième Adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

- A déduire, bulletins litigieux : 0

- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Madame LETURGEON Elodie née POUSSIER : neuf voix (9)

Madame LETURGEON Elodie ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjointe et a été immédiatement installée.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
D. FRELON

Acte rendu exécutoire après
transmission en S/Préfecture de Loches
le
et publication ou notification
du

Récapitulatif des délibérations de séance :

Délibération n°13 : Election du Maire

Délibération n°14: Election du Premier Adjoint

Délibération n°15 : Election du Second Adjoint

Délibération n°16 : Election du Troisième Adjoint

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits et ont signé au registre les membres présents.

Les Membres du Conseil Municipal,

Le Maire,

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Dominique FRELON Maire		Charlotte FRELON, conseillère	
Nicole AUVRAY 1 ^{ère} adjointe		Jean-Louis GUTIERRES, conseiller	
Claude HUITEMA 2 ^{nde} adjoint		Rachel JACQUET, conseillère	
Elodie LETURGEON 3 ^{ème} adjointe		Jérôme LOUAULT, conseiller	
Patrick DAUMAY conseiller		Vincent LOUAULT, conseiller	
TURQUOIS Angel conseiller			